

SEANCE DU 14 JUIN 2022 A 20H15

Sixième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme Catherine Sermet, qui ouvre la séance à 20h15 dans la salle de conférence, 2^{ème} étage de la Mairie.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Zélie Kössler Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz Christian Tripod, Vice-président

Excusés :

Madame	Anne-Sophie Fillistorf
Madame	Solveig Rüfenacht
Monsieur	David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 10.05.2022**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Rappel calendrier et ordre du jour des séances des Commissions
 - 2.2 Rappel PV et rapport des Commissions
3. **Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Communication de la date des séances de CM, session d'automne
 - 3.2 Grands-Chênes II
 - 3.3 Programme des Promotions
4. **Projets de délibérations, de motions et de résolutions**
 - 4.1 Délibération pour crédit d'étude Grands-Chênes
 - 4.2 Délibération pour nouveau règlement du CM
 - 4.3 Motion pour la prise en charge des transports du CO du mercredi midi
5. **Propositions du Maire et des adjoints**
 - 5.1 Sapeurs-pompiers : compagnie locale ou étude des possibilités de délégation externe

6. Propositions individuelles et questions

.....

1. Approbation du PV du 10 mai 2022

Le PV du 10 mai 2022 est accepté sans remarque et son auteur, M. Aubert, est remercié pour sa rédaction.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Rappel calendrier et ordre du jour des séances de commissions.

C. Sermet remercie de planifier les séances de Commission assez à l'avance. Remettre l'ordre du jour, au minimum une semaine avant la séance prévue, au secrétariat.

2.2 Rappel PV et rapport des Commissions.

La présidente C. Sermet rappelle aux Commissions qu'il serait bien de respecter le délai de six semaines pour rendre un rapport au Conseil municipal. En effet, des bruits de couloir font penser que certains Conseillers municipaux sont démotivés par le fait de ne pas être au courant de ce qui se passe. Elle a d'ailleurs, elle-même, été interpellée par certains Conseillers municipaux, mal à l'aise de ne pas se sentir informés, particulièrement sur le sujet brûlant actuellement des bâtiments. Elle craint que des Conseillers municipaux démotivés, démissionnent.

Ch. Tripod, président de la Commission des bâtiments, précise que sa Commission s'est réunie quatre fois depuis 2020. Il rappelle qu'elle a rendu un rapport en octobre 2021, il estime qu'il n'y a pas lieu de faire un rapport à chaque séance.

C. Sermet se demande comment éviter que les Conseillers municipaux soit insatisfaits et mis à l'écart de certaines informations.

Y. Berney demande quelles sont les informations que les Commissions ont le droit de transmettre.

Ch. Tripod précise que ce n'est pas au président de parler au nom de la Commission.

Y. Berney : y a-t-il une autre option pour transmettre les informations ?

M. Baudet estime qu'il faudrait une autre forme de communication qu'un rapport, pour expliquer ce qui se passe.

C. Sermet précise que certains Conseillers municipaux ont le sentiment qu'il y a discordance entre les débats du Conseil municipal et les discussions des Commissions.

M. Baudet suggère de transmettre uniquement les sujets abordés par les Commissions.

Ch. Tripod propose de rendre un rapport intermédiaire de la Commission des bâtiments, si les membres de la Commission sont d'accord.

C. St Mart prend l'exemple de la présentation du projet de rénovation du bâtiment communal qui l'a mise mal à l'aise, ayant le sentiment que ce projet anticipait les travaux de la Commission des bâtiments.

N. Meda de son côté, pense que les séances de Conseil municipal sont justement le lieu pour échanger et communiquer sur les divers projets et discussions en cours.

M. le Maire V. Hornung prend l'exemple de l'ascenseur : la Commission des bâtiments ne doit pas forcément être activée pour tous les sujets. C'est le Conseil municipal qui mandate la Commission des bâtiments si le projet de l'Exécutif n'est pas clair ou estimé irréaliste.

M. Baudet revenant sur le sujet de la rénovation du bâtiment communal a l'impression de se faire court-circuiter, car l'Exécutif a présenté un projet discuté en Commission.

V. Hornung rappelle que l'Exécutif a proposé, lors de la séance précédente, de présenter le projet de rénovation de la mairie et que le Conseil municipal a validé cette proposition.

M. Baudet répond qu'elle n'avait pas compris qu'il s'agissait de ce projet, elle pensait au projet de schéma directeur d'Urbaplan.

C. Sermet précise qu'elle n'avait pas compris non plus. Il serait donc bien de savoir ce qui se passe en Commission, elle insiste pour trouver un moyen de faire un point de situation. Elle trouve dommage de recevoir des appels téléphoniques de Conseillers municipaux qui veulent tout arrêter.

Pour sa part, J.-J. Nussbaumer a trouvé la séance de Commission élargie du 13 juin 2022 très profitable.

V. Hornung souhaite que le Conseil municipal et l'Exécutif travaillent en confiance réciproque, depuis la nouvelle législature, il a une impression de défiance. Il rappelle que tous ici travaillent pour le bien du village et lui-même depuis 18 ans. Il demande au Conseil municipal de communiquer, en toute simplicité, si un procédé de l'Exécutif est maladroit !

C. Sermet juge cette nouvelle législature plus dynamique que la précédente, elle trouve ceci plutôt positif.

À la suite de ces remarques, Ch. Tripod propose de rendre un rapport intermédiaire de la Commission des bâtiments avant l'été. Les sujets discutés par la Commission sont nombreux, importants et arrivent tous en même temps. Dans le cadre de la Commission, la priorité est donnée à la caserne des pompiers. Les dossiers avancent au rythme des informations reçues par l'Exécutif. Des différences existent actuellement entre la Commission et l'Exécutif avec son secrétaire général qui trouvent que la Commission n'avance pas assez vite !

Ch. Tripod relève que chacun a son rôle. Il souhaite que les choses se passent de manière plus détendue. Les sujets à traiter actuellement sont plus complexes et nombreux que lors des anciennes législatures.

V. Hornung rappelle que lors des précédentes législatures le chantier Grands-Chênes I a aussi été très important. Il estime que le dossier « Caserne des pompiers » doit être repris à la base pour que tous soient sereins dans ce dossier.

Ch. Tripod relève, sans en révéler les détails, que c'est ce que la Commission aborde en ce moment. Elle a repris tous les points que le Conseil municipal avait abordés. Le président de la Commission relève que le point 5.1 est en discussion en Commission.

C. Sermet intervient en disant que c'est elle qui a amené ce point et demande si la présidente du Conseil municipal ne devrait pas être membre de cette Commission compliquée.

Ch. Tripod estime que la présidente ne peut pas faire partie de toutes les Commissions.

M. Baudet est satisfaite que ce point soit à l'ordre du jour car elle a été déçue par la présentation du Capitaine des pompiers. D'autre part, elle trouve dommage de prévoir des séances de Commission avant les séances de Conseil municipal. Dans ce cas, le temps manque pour approfondir les discussions.

J.-J. Nussbaumer ne comprend pas pourquoi la priorité est donnée au dossier « Local des pompiers », étant donné que la veille tous avaient comme priorité la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente !

V. Hornung précise qu'à la suite à la séance de Commission élargie de la veille, l'Exécutif va préparer un planning de projets en relation avec ce qui a été discuté. Si le Conseil municipal approuve, une délibération sera votée et l'Exécutif pourra aller de l'avant. Si ce n'est pas le cas, le Conseil municipal renvoie le projet en Commission.

Pour J.-J. Nussbaumer, M. le Maire n'a pas répondu à sa question.

V. Hornung précise que l'Exécutif va revenir auprès du Conseil municipal avec un planning financier.

Y. Berney précise que lors de la Commission élargie du 13 juin 2022, aucune décision n'a été prise, il y a eu uniquement un tour de table !

Ch. Tripod suggère à l'Exécutif de présenter un cahier des charges au Conseil municipal, ceci pour éviter des allers et retours ainsi que des frais et des pertes de temps. Ce cahier des charges donnerait des directions ce qui permettrait au Conseil municipal d'adhérer plus facilement aux projets de l'Exécutif.

Ch. Tripod comprend les frustrations de certains Conseillers municipaux car plusieurs points du rapport de la Commission des bâtiments d'octobre 2021 sont restés flous.

V. Hornung répond que l'Exécutif va élaborer un projet complet et le Conseil municipal décidera s'il l'accepte ou non. L'Exécutif doit présenter des projets prêts et financièrement réalisables en concordance avec les travaux de la Commission des finances.

Y. Berney estime qu'il n'est pas souhaitable que l'Exécutif arrive avec un projet tout fait et ne laisse pas d'ouverture pour l'interaction.

Ch. Tripod ajoute que l'Exécutif se sentira frustré parce que le Conseil municipal aura refusé des projets qui ont donné beaucoup de travail.

Pour clore ce point, la Présidente du Conseil municipal C. Sermet remercie chacun d'avoir écouté ses collègues avec respect.

3. Communications du Maire et des adjoints

3.1 Communication des dates des séances de CM, session d'automne

Les séances de Conseil municipal de la session d'automne sont agendées aux dates suivantes :

- 13 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 8 novembre 2022
- 6 décembre 2022

C. Sermet rappelle que les séances de préparation auront lieu 15 jours avant ces dates. Les Conseillers municipaux sont priés d'en tenir compte lors de leur demande de point à l'ordre du jour.

3.2 Grands-Chênes II

V. Hornung présente l'idée de lancer l'étude des Grands-Chênes II. Il explique que si la commune ne travaille pas avec le bureau BUNQ qui a gagné le concours d'architecture en 2012, il sera obligatoire de refaire un concours d'architecture, ce qui implique une grande organisation et un coût de près d'un demi-million de francs. Le planning intentionnel pour cette seconde étape est de 45 mois.

V. Hornung précise que la décision de ce soir concerne l'étude de l'avant-projet et non de la réalisation des Grands-Chênes II.

Ch. Tripod approuve l'organisation en AMO (assistant maître d'ouvrage). Il rappelle de ne pas oublier des clauses de sortie.

V. Hornung remercie Ch. Tripod et le prie de transmettre les éléments importants à ne pas oublier.

A. Pipoz demande si les plans seront les mêmes que Grands-Chênes I.

Ch. Tripod répond que ce n'est pas une obligation, il existe une marge de manœuvre.

V. Hornung précise que l'ensemble devra être harmonieux.

Ch. Tripod évoque les nouvelles constructions réalisées dans les hauts de la commune voisine de Crans, les matériaux sont les mêmes dans une autre déclinaison.

A Pipoz demande si la chaudière a été dimensionnée en vue des Grands-Chênes II.

V. Hornung répond par l'affirmative, mais cette capacité a été utilisée pour les autres immeubles : Fondation immobilière communale et route des Coudres 46 à 48. Cependant, un projet d'envergure relatif à l'isolation des immeubles de la Fondation (actuellement très énergivore) devrait libérer de la capacité au moment où les Grands-Chênes II en auront besoin.

J.-J. Nussbaumer ne met pas en cause le projet Grands-Chênes II, mais craint que Céligny ne prenne le même chemin que Crans et que le nombre d'habitants explose. Il souhaite que l'on ne dépasse pas les 1000 habitants.

V. Hornung ne peut pas donner une garantie absolue mais dans la situation actuelle (plus de zone constructible disponible) la densité maximale c'est 1200 habitants. Il n'est pas possible d'ajouter un étage aux bâtiments actuels.

Ch. Tripod est d'accord, la probabilité est très faible d'atteindre les 1200 habitants.

N. Meda demande comment a été établi le budget.

V. Hornung répond qu'il s'agit d'une estimation réalisée par les architectes.

Y. Berney demande ce qu'il se passe en cas de litige ?

Ch. Tripod répond que c'est justement l'assistant maître d'ouvrage (AMO) qui assistera l'Exécutif.

3.3 Programme des Promotions

H. Louvrier détaille le programme des Promotions 2022. Celles-ci se dérouleront sur la place des Grands-Chênes. La remise des cadeaux : bons Payot pour les élèves, stylos Caran d'Ache pour les élèves en partance pour le Cycle d'orientation et bons d'achat pour les enseignant.es et intervenant.es se déroulera en début d'après-midi à l'école en présence de la directrice Mme Hanselmann et de H. Louvrier.

A Pipoz demande pourquoi ne pas avoir choisi un champ fauché ?

H. Louvrier précise que la première idée était le terrain à côté du « City » mais finalement trop compliqué à concrétiser car le terrain n'est pas plat et, est actuellement mis à disposition d'un agriculteur.

Y. Berney demande pourquoi ne pas organiser la fête à la plage.

H. Louvrier explique qu'en raison des normes de sécurité, cela serait trop dangereux entre le lac et le bord de la route de Suisse.

N. Meda demande si le concept est le même qu'avant la pandémie.

H. Louvrier répond par l'affirmative. Cependant, chaque participant sera encouragé à prendre avec lui sa vaisselle lavable. Pas de vaisselle à disposition.

4. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

4.1 Délibération pour crédit d'étude Grands-Chênes II

V. Hornung lit la délibération :

Ouverture d'un crédit d'étude de 150'000 F pour l'avant-projet relatif à la phase II de la construction du quartier des Grands-Chênes.

Vu le plan localisé de quartier, validé par le Conseil d'État le 26 avril 2012, approuvant les Grands-Chênes, étape 2 avec 3 nouveaux immeubles,

Vu que la date de validité du concours est au 31.12.2022, qui nous laisserait dans un flou juridique quant à la validité de ce dernier et l'obligation ou non de produire un autre concours,

Vu la volonté d'assurer la cohérence architecturale des immeubles des Grands-Chênes,

Vu le plan financier communal 2022-2032, présenté à la commission des finances et dont le rapport a confirmé le besoin de dégager des revenus du Patrimoine financier pour assurer le financement des investissements du patrimoine administratif,

Vu l'organigramme proposé pour assurer une gestion tripartite à chaque étape, permettant d'assurer un suivi et une gestion en adéquation avec les règles en vigueur,

Vu le planning prévisionnel indiquant une fin de construction pour le 1er semestre 2026,

Vu l'intégration des intervenants dès l'avant-projet,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 7 oui, 1 non et 1 abstention

1. De procéder à une étude préliminaire pour la construction de la phase II des Grands-Chênes
2. D'ouvrir au maire un crédit de 150'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 150'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

4.2 Délibération pour le nouveau Règlement du Conseil municipal.

Une modification qu'en à la forme a été envoyée aux membres du Conseil municipal par mail. Celle-ci ne soulève pas de commentaire.

SCL lit la délibération :

Règlement du Conseil municipal, annulation de la délibération du 16 juin 2020 et approbation de la nouvelle version amendée par le Service des affaires communales

Vu que le règlement actuel du Conseil municipal de la commune de Céligny, daté du 1er octobre 1985, ne correspond plus à la Constitution,

Vu le rapport de la commission administrative du 12 mai 2020,

Vu que la première délibération pour le nouveau règlement du 16 juin 2020 a été stoppée par le Département,

Vu la mise à jour dudit règlement selon les recommandations du Services des affaires communales (SAFCO),

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 9 oui, soit à l'unanimité des membres présents

7. D'annuler la délibération du 16 juin 2020
8. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, version du 27 avril 2022 modifiée le 14 juin 2022 qui fait partie intégrante de la présente délibération.
9. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

4.3 Motion pour la prise en charge des transports du CO du mercredi midi

À la suite d'une demande de l'APEC (Association des parents d'élèves de Céligny), la présidente du Conseil municipal C. Sermet propose que l'Exécutif étudie la possibilité de financer le transport du mercredi midi des élèves du Cycle d'orientation, sur le même modèle que les autres jours de la semaine.

La motion a été acceptée par 8 oui et 1 abstention.

5. Propositions du Maire et des Adjointes

5.1 Sapeurs-pompiers : compagnie locale ou étude des possibilités de délégation externe

V. Hornung explique qu'en 2020 deux conventions ont été signées, l'une entre les cantons de Vaud et de Genève et l'autre entre le SDIS Nyon – Dôle et la Commune de Céligny, ceci afin de définir les contours opérationnels et financiers de la collaboration entre les pompiers du SDIS Nyon – Dôle et ceux de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Céligny.

V. Hornung souhaite savoir si cette situation convient au Conseil municipal ou si l'Exécutif doit contacter le canton de Vaud (seul possible compte-tenu de la distance) pour une délégation des charges de notre Compagnie des Sapeurs-pompiers.

Ch. Tripod précise que la Commission des bâtiments débat précisément de ce sujet en ce moment.

S. Zuppinger estime que malgré la discussion de la Commission, c'est intéressant de demander son avis au Conseil municipal.

Ch. Tripod rappelle que les Conseillers municipaux ne connaissent pas les documents et le travail qui a déjà été fait en Commission, il souhaite que V. Hornung précise la question de l'Exécutif.

V. Hornung demande au Conseil municipal qu'il réponde à la question de savoir si la situation actuelle avec une compagnie de sapeurs-pompiers à Céligny et le SDIS Nyon-Dôle en renfort convient au Législatif.

A Pipoz pense que cela sous-entend l'achat par la Commune d'un nouveau camion.

V. Hornung estime que la Commission des bâtiments n'a pas été mandatée pour étudier le futur de la Compagnie des pompiers.

Pour Y. Berney ce n'est pas possible de continuer avec le camion actuel qui n'est pas conforme.

Pour C. St Mart, il n'y que deux possibilités, soit on accepte la situation actuelle ou si cette solution ne convient pas, il faut prospecter ailleurs.

Z. Kössler approuve la solution actuelle mais pas à n'importe quel prix, il faudrait que le Conseil municipal puisse d'appuyer sur un comparatif des coûts.

Ch. Tripod n'est pas d'accord de prendre position maintenant, la Commission des bâtiments compte finaliser ses travaux pour venir avec un rapport auprès du Conseil municipal.

Selon V. Hornung, la Commission effectue le travail de l'Exécutif.

Ch. Tripod a besoin d'informations complémentaires, pour finaliser un rapport auprès du Conseil municipal qui pourra ensuite répondre en connaissance de cause.

Y. Berney souhaite éclaircir la situation des pompiers, le camion n'est plus conforme depuis longtemps, les porteurs d'appareils respiratoires ne sont pas possibles dans ce camion. A partir de là, comment aller de l'avant.

Ch. Tripod s'inquiète de savoir ce qui se passerait si le SDIS Nyon –Dôle dénonce la Convention. Avec l'augmentation de la population l'effectif des sapeurs-pompiers devrait passer à 30 personnes, comment atteindre cet objectif. Il conviendrait de faire un recrutement pro-actif.

J.-J. Nussbaumer demande si le renouvellement de la Convention SDIS Nyon – Céligny est tacite si elle n'est pas résiliée, ce qui est le cas.

S. Zuppinger aimerait rappeler la dimension sociale et d'aide lors des manifestations des sapeurs-pompiers. Cette dimension importante dépasse le point de vue uniquement financier.

Ch. Tripod confirme que ce point est également très important pour la Commission. Il précise que les Commissions ne statuent pas à la place du Conseil municipal mais établissent des rapports qui permettent de prendre des décisions.

V. Hornung demande si le Conseil municipal désire que les vaudois soient approchés pour connaître les possibilités de collaboration en matière de défense incendie.

Décision : le Conseil municipal demande à l'Exécutif d'approcher le canton de Vaud pour connaître les autres options pour la défense incendie de notre commune.

6. Propositions individuelles et questions

Vide grenier du 19 juin.

Les inscriptions sont encore possibles.

Célatelier.

La Commission culture et loisirs souhaite rencontrer F. Courvoisier pour discuter d'une collaboration, S. Chassot Leiglou confirme que beaucoup de plages horaires sont libres selon F. Courvoisier.

Communication de la Commune.

N. Meda propose à l'Exécutif de réfléchir aux moyens de communication, par exemple aux abords de la place de jeux de l'ancienne gare. Il pense aussi aux réseaux sociaux, il trouve impensable que nous

n'ayons pas la main sur la page Céligny. La communication a changé, il faut un moyen de parler aux jeunes.

Rallye pédestre.

C. Sermet annonce qu'en 2022, pour des raisons de temps et d'organisation, elle ne mettra pas sur pied le rallye.

Annonce dans la presse.

Selon des informations parues dans la presse, une habitante de la commune aurait privatisé le lac devant chez elle, la mairie n'a pas reçu d'information à ce sujet.

La séance est levée à 22h45

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale